

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Ville de Peronne*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : *Le Maire M. A.S. Gautier*

Adresse : N° *3* Rue *Place du Commandant Louis Panache*

Commune *Peronne*

Code postal *79200*

Nature des activités : *Collectivité territoriale*

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Moineau domestique	1 nid
B2 Troglodyte mignon	1 nid
B3 Hirondelle de fenêtre	20 nids
B4 Hirondelle rustique	4 nids
B5 Pipistrelle commune et Murin à Oreilles échancrées	Pipistrelle commune : 1 maternité, 1 site d'hibernation et des individus isolés. Murin à oreilles échancrées : site estival

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Rehabilitation du Vannoy destruction d'une partie du bâtiment et restructuration et securiation du site.*

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : Destruction du bâtiment hébergeant les espèces d'hirondelles, 1 nid de Troglodyte mignon et de Moineau domestique. Cette destruction aura lieu en l'absence d'oiseaux.  
Pipistrelle commune : Destruction d'1 site de maternité et d'hibernation, ainsi que de zones occupées par mâles isolés.  
Murin à oreilles écharnées : 1 zone de transit estival. Ces destructions auront lieu après la mise en place de système de dissuasion des chauves-souris  
.....  
Altération  Préciser : .....  
.....  
Dégradation  Préciser : .....  
.....  
Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : Morgan BOULAY, Chargée d'études "Faune et Bâti" à Picardie Nature  
Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : Septembre à mars 2024  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Hauts de France  
Départements : Somme (80)  
Cantons : .....  
Communes : Péronne

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos   
Mesures de protection réglementaires   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Renforcement des populations de l'espèce   
Autres mesures  Préciser : .....  
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'organisation retenue et les mesures prises pour éviter les impacts défavorables sont repris dans le dossier annexé en pièce jointe  
.....  
Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

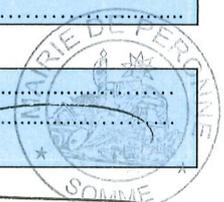
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....  
.....  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : La ville de Péronne est accompagnée par Picardie nature pour le suivi du chantier et le suivi de nidification conformément aux dispositions reprises dans le dossier annexé en pièce jointe.  
.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Péronne  
le 12/04/2023  
Votre signature

*Le Maire*  
*Gautier HAES*





PICARDIE  
NATURE



**DOSSIER TECHNIQUE A LA DEMANDE DE DÉROGATION DE  
DESTRUCTION DE NIDS DE MOINEAU DOMESTIQUE, D'HIRONDELLE DE  
FENETRE, D'HIRONDELLE RUSTIQUE, DE TROGLODYTE MIGNON  
ET DE GITES DE PIPISTRELLE COMMUNE ET DE MURIN A  
OREILLES ECHANCREES**



*Vue depuis la route du moulin Damay à Péronne*

20 février 2023

## CONTACTS



**Maîtrise d'ouvrage : VILLE DE PÉRONNE**  
Place Louis Daudré  
80200 PERONNE



**Maîtrise d'œuvre : GINGER DELEO – Antenne d'Arras**  
5 Chemin des filatiers – 62 223 Sainte Catherine

## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE « ESPÈCES PROTÉGÉES » : PICARDIE NATURE



**PICARDIE  
NATURE**

**Picardie Nature**  
233 rue Eloi Morel 80 000 AMIENS

**Référente technique du chantier**  
**Morgan BOULAY**  
Chargée d'études « Faune protégée & Bâti »  
06 09 15 43 77 – 03 62 72 22 50  
[morgan.boulay@picardie-nature.org](mailto:morgan.boulay@picardie-nature.org)

**Responsable des projets**  
**Sophie DECLERCQ**  
Responsable de mission « Faune protégée & Bâti »  
06 37 15 78 20 – 03 62 72 22 50  
[sophie.declercq@picardie-nature.org](mailto:sophie.declercq@picardie-nature.org)

## SOMMAIRE

<b>1. CERFA</b> .....	5
<b>2. CONTEXTE</b> .....	6
2.1 L'historique .....	6
2.2 Le projet .....	6
2.2 Périmètres de protection d'espaces naturels .....	7
2.4 Nature et nécessité.....	7
2.5 Impacts des travaux sur les espèces protégées .....	8
<b>3. COLONIE DE MOINEAU DOMESTIQUE ET SA PRISE EN COMPTE</b> .....	11
3.1 Information sur l'espèce <i>Passer domesticus</i> .....	11
3.2 Environnement de la colonie.....	11
3.3 La population de Moineau domestique dans un rayon de 2 km .....	12
3.4 Descriptif de la colonie de Moineau domestique impactée.....	14
<b>4. TROGLODYTE MIGNON ET SA PRISE EN COMPTE</b> .....	15
4.1 Information sur le Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ).....	15
4.2 Environnement du site de nidification .....	15
4.3 Les populations de Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ) .....	15
4.4 Descriptif du site de nidification impacté .....	17
<b>5. COLONIE D'HIRONDELLE DE FENETRE ET SA PRISE EN COMPTE</b> .....	18
3.1 Information sur l'espèce <i>Delichon urbicum</i> .....	18
3.2 Environnement de la colonie.....	18
3.3 La population d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon de 15 km.....	18
3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée .....	19
<b>3. COLONIE D'HIRONDELLE RUSTIQUE ET SA PRISE EN COMPTE</b> .....	20
3.1 Information sur l'espèce <i>Hirundo rustica</i> .....	20
3.2 Environnement de la colonie.....	20
3.3 La population d'Hirondelle rustique dans un rayon de 15 km .....	20
3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle rustique impactée .....	21
<b>5. PIPISTRELLE COMMUNE ET LEUR PRISE EN COMPTE</b> .....	22
5.1 Information sur la Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> ) .....	22
5.2 Environnement du gîte.....	22
5.3 La population Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> ) .....	22
5.4 Descriptif des gîtes de Pipistrelle commune impactés .....	24
<b>5. MURIN A OREILLES ECHANCREES ET LEUR PRISE EN COMPTE</b> .....	26
5.1 Information sur le Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ).....	26
5.2 Environnement du gîte.....	26
5.3 La population Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ).....	26
5.4 Descriptif des gîtes de Murin à oreilles échancrées impactés .....	28
<b>6. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉSENCE SPÉCIFIQUE CHAQUE BÂTIMENT</b> .....	29

7.1 Adaptation du calendrier et des procédés.....	31
<b>8. MESURE DE COMPENSATION</b> .....	<b>32</b>
8.1 Aménagement d'espaces pour les chauves-souris .....	32
8.1 Aménagement d'espaces pour les oiseaux.....	35
8.2 Mise en place de haies/îlots de végétation/ripisylve et intégration du Moineau domestique et du Troglodyte mignon dans la conception/gestion des espaces verts et de la trame sombre .....	39
8.3 Sensibilisation et information des usagers .....	41
<b>9. SUIVIS DU PROJET</b> .....	<b>42</b>
9.1 Généralités des suivis.....	42



## 1. CERFA



## 2. CONTEXTE

### 2.1 L'historique

La ville de Péronne est propriétaire et responsable du site depuis 2019. La ville de Péronne a programmé des travaux de démolition en début d'année 2023 sur le moulin Damay situé 130 rue de Saint Fursy – 80 200 PERONNE.

En juillet 2022, la ville de Péronne sollicite l'association Picardie Nature pour bénéficier d'un accompagnement pour la prise en compte des enjeux biologiques sur les espèces en milieu bâti dans ses futurs travaux.

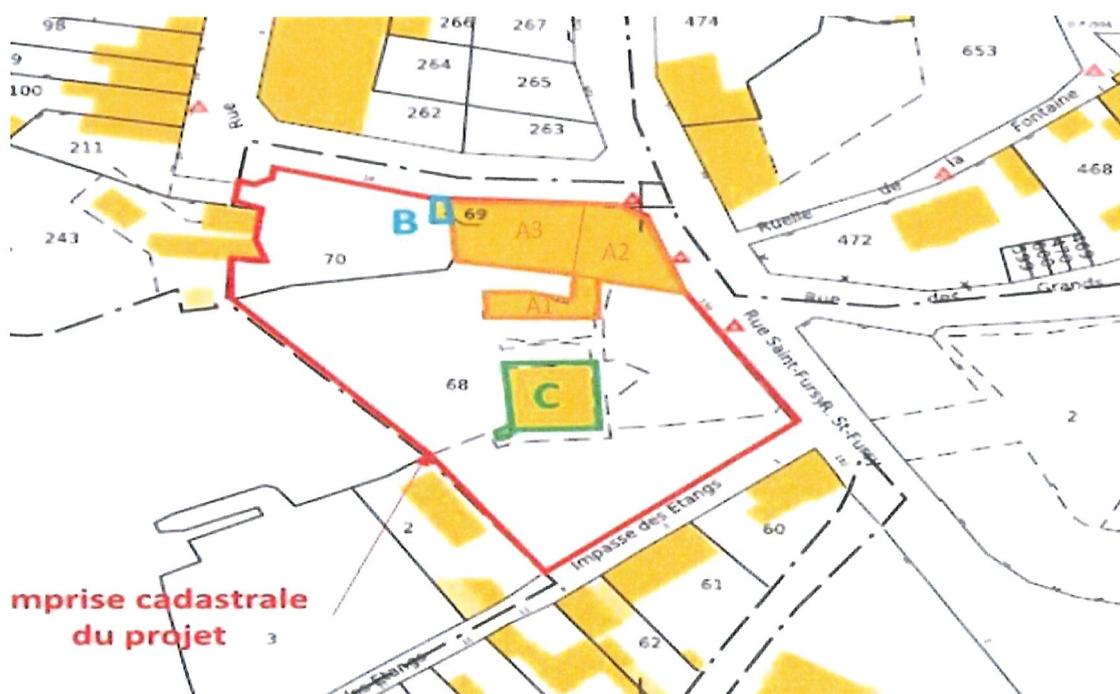
**Un diagnostic des espèces protégées a eu lieu le 20 juillet 2022.** Les façades et l'intérieur des bâtiments ont été minutieusement inspectés. Une sortie de gîte a également été réalisée le **26 juillet 2022** et une inspection en période d'hibernation a été menée le **17 janvier 2023**.

Une réunion de concertation a eu lieu en septembre 2022.

### 2.2 Le projet

La ville de Péronne gère et entretient le Moulin Damay. Ce projet concerne la démolition partielle du Moulin Damay afin de valoriser cet espace et sécuriser le moulin où des intrusions sont constatées.

**La ville de Péronne lance à l'automne la destruction d'une partie du bâtiment et la réhabilitation devenue très urgente du vannage.**



Les bâtiments concernés et leur dénomination.

## 2.2 Périmètres de protection d'espaces naturels

Le Moulin Damay est classé espace protégé à différentes échelles :

1. Site RAMSAR : en bleu sur la cartographie ci-dessous incluant en partie la parcelle 0068 : Marais Et Tourbières Des Vallées De La Somme Et De L'Avre : ID : FR7200047 ; Descriptif : <https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/ramsar/FR720004720171217.pdf>
2. Site natura 2000 (directive oiseaux) : en vert clair sur la cartographie ci-dessous incluant en partie la parcelle 0068 : Étangs et marais du bassin de la Somme : ID : FR2212007 ; descriptif : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212007>

Le Moulin Damay se trouve également à proximité immédiate d'une ZNIEFF de Type 1 : Marais De La Haute Vallée De La Somme Entre Voyennes Et Cléry-Sur-Somme : ID : 220005026 ; descriptif : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005026>



Cartographie des différents périmètres de protection à proximité du Moulin Damay (source : Géoportail 15/02/2023)

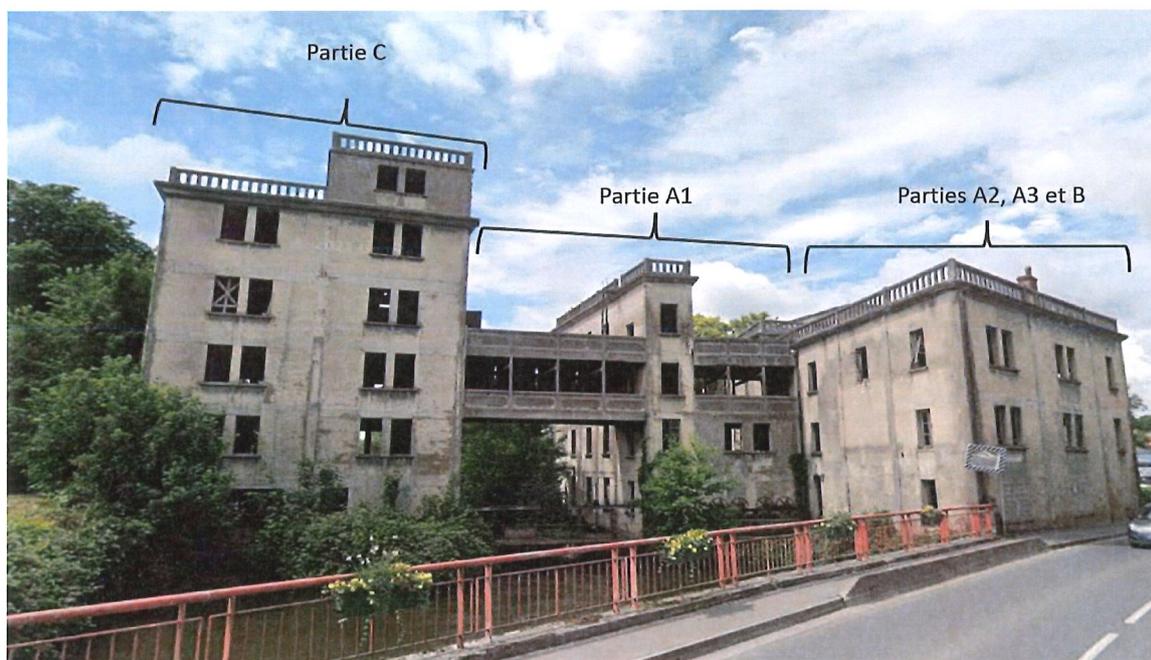
## 2.4 Nature et nécessité

Le Moulin Damay a cessé son activité à la fin des années 1960. Depuis, il est à l'état de friche. Un projet de réhabilitation porté par un promoteur immobilier a été développé puis abandonné en 2011. La ville a acquis le site dans l'objectif de déconstruire le moulin en préservant le vannage séparant les deux étangs. Ce

vannage régularise les niveaux des zones humides amont et aval et protège les populations de la vallée de la Somme.

Compte tenu des enjeux espèces protégées présents sur le moulin lors du « diagnostic espèces protégées » mené par Picardie Nature, une réunion de concertation sur les différents enjeux du site a été organisée. Picardie Nature a proposé de conserver une partie du bâtiment pour y intégrer les mesures compensatoires. La ville a alors opté pour une déconstruction partielle afin de laisser un espace pour les espèces protégées qui permettra par ailleurs de valoriser à la fois le patrimoine industriel et naturel du site.

Les parties A et B sont celles qui posent la plus grande problématique de sécurité. En effet, des intrusions sont constatées sur ces bâtiments accessibles depuis la rue et qui permettent d'accéder au vannage. C'est pourquoi, il a été décidé de **conserver la partie C, celle-ci pourra être sécurisée, valorisée et aménagée pour la faune.**



Photographie du site

**Ce dossier technique à la demande de dérogation de destruction de nids et de gîtes naturels d'espèces d'oiseaux et de chauves-souris protégées concerne le moulin. Les travaux sont les suivants (en rouge les travaux impactant) :**

**-destruction des parties A1, A2, A3 et B**

## 2.5 Impacts des travaux sur les espèces protégées

La réalisation des **travaux impactant** nécessite la destruction de nids naturels de Moineau domestique (*Passer domesticus*), d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), d'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), de Troglodyte mignon (*Troglodytes*

Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées -  
Ville de Péronne - Picardie Nature, Mars 2022 Page 8 sur 42

troglydites) et de gîte de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), et de Murin à Oreilles échanrées (*Myotis emarginatus*) sans solution alternative.

➤ Les 4 espèces d'oiseaux (et leurs nids) citées sont protégées nationalement au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

➤ Ces 2 espèces de chauves-souris (et leurs gîtes) sont protégées nationalement au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Pour ces 6 espèces animales, des dérogations aux interdictions peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L411-2 du code de l'environnement.

*Selon l'article L411-2 du code de l'environnement, des dérogations au L411-1 peuvent être envisagées*

*4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :*

*a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;*

*b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;*

*c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;*

*d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;*

*e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.*

*Des dérogations aux interdictions peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L411-2 du code de l'environnement.*

*Ce projet présente un intérêt public majeur de nature économique et social important et c'est à ce titre que La ville de Péronne dépose ce dossier et sollicite une demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.*

Rappel du statut de rareté et de menace des espèces impactées :

Espèce impactée	Espèce protégée <sup>1 2</sup>	Menace en Hauts de France <sup>3</sup>	Rareté en Hauts de France	Liste rouge France (2016) <sup>4 5</sup>	Liste rouge Europe (2017) <sup>6 7</sup>
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	LC (Least Concern) Préoccupation Mineure	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	LC (Least Concern) Préoccupation Mineure	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	NT (Near Threatened) Presque menacée	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Hirondelle rustique <i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	NT (Near Threatened) Presque menacée	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	NT (Near Threatened) Presque menacée	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Murin à Oreilles échançrées <i>Myotis emarginatus</i>	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	AC Assez commune	LC (Least Concern) Préoccupation Mineure	LC (Least Concern) Préoccupation mineure

<sup>1</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

<sup>2</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000649682/>

<sup>3</sup> Listes de menace et de rareté de la faune en Picardie : actualisation 2016 <http://www.picardie-nature.org/etude-de-la-faune-sauvage/les-groupes-de-faune-etudies/les-evenements-et-etudes-multi/article/listes-de-menace-et-de-rarete-de>

<sup>4</sup> Liste rouge des espèces menacées en France (Oiseaux) : [https://inpn.mnhn.fr/docs/LR\\_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf)

<sup>5</sup> La Liste rouge des espèces menacées en France (Mammifères) : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

<sup>6</sup> European Red List of Birds <https://www.birdlife.org/wp-content/uploads/2021/10/BirdLife-European-Red-List-of-Birds-2021.pdf>

<sup>7</sup> The Status and Distribution of European Mammals [https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/downloads/European\\_mammals.pdf](https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/downloads/European_mammals.pdf)

## 3. COLONIE DE MOINEAU DOMESTIQUE ET SA PRISE EN COMPTE

### 3.1 Information sur l'espèce *Passer domesticus*

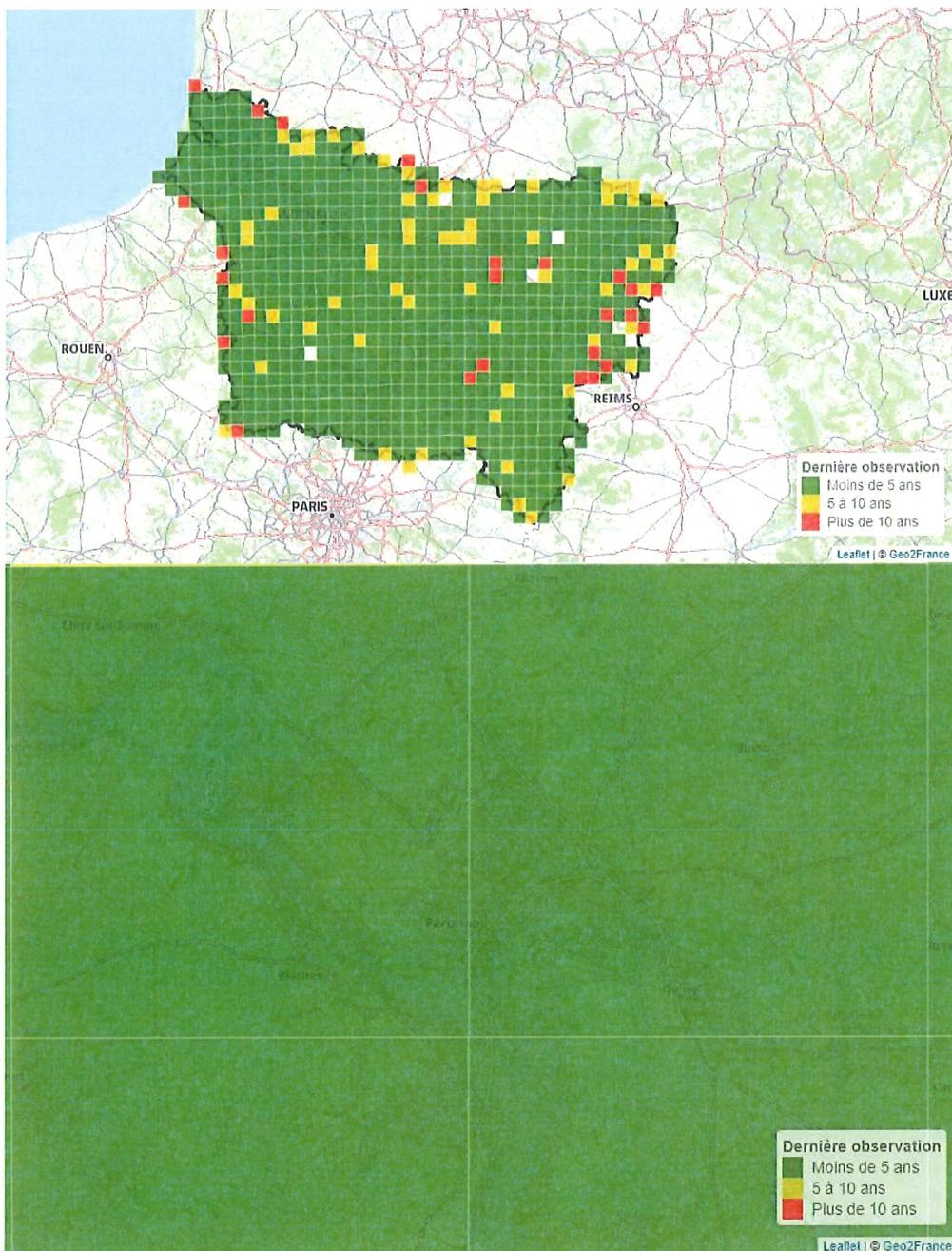
Le Moineau domestique est une espèce présente dans notre région toute l'année. **Sédentaire**, il accomplit son cycle de vie sur son territoire. **L'hiver il s'abrite dans les nids et les haies. Au printemps et en été, il utilise ses nids pour élever ses nichées (2 à 3).**

Il installe ses nids dans les anfractuosités de murs, bardages, sculptures, et même dans un nid d'hirondelle. Parfois des éléments extérieurs permettent de le détecter : herbe sèche, amas de végétation sèche, plume, morceau de plastique. Dans d'autres cas, seule l'observation du comportement des oiseaux certifie ou non l'utilisation du site en période de reproduction.

Le Moineau domestique est une espèce protégée en France, tout comme ses nids. Son statut de rareté en Picardie est qualifié de « Très commun », et son statut de la menace est qualifié de « Préoccupation mineure » (référentiel Oiseaux de Picardie, 2009, Picardie Nature [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)).

### 3.2 Environnement de la colonie

Dans le Moulin Damay, le Moineau domestique a installé ses nids dans des interstices ou sur des poutres en bois. Le Moineau domestique utilise l'environnement de la colonie pour accomplir son cycle de vie. En effet, il existe des zones végétalisées à proximité immédiate du Moulin telle que des buissons ou des zones de friches. Ces espaces sont indispensables pour le Moineau domestique : ils permettent aux jeunes de s'y réfugier lors de l'émancipation, aux adultes de s'y réfugier en hiver mais ils constituent également des zones de recherche de nourriture. Notamment pour l'élevage des jeunes qui nécessite un apport d'insectes qui détermine le taux de survie des jeunes.



Cartes des observations réalisées sur la région et sur la commune de Péronne, source clicnat.

### 3.3 La population de Moineau domestique dans un rayon de 2 km

Pour les raisons suivantes, il n'y a pas eu de dénombrement précis lancé sur les sites périphériques de nidification du Moineau domestique :

- L'opportuniste de cette espèce concernant son site de nidification rend difficile sa localisation
- Le mode de vie sédentaire de l'oiseau indique que s'il est présent sur site, c'est

qu'il y trouve des zones de reproduction ;

- L'espèce est présente aux niveaux régional et local (cf cartes de [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), elle est qualifiée de Très commune.

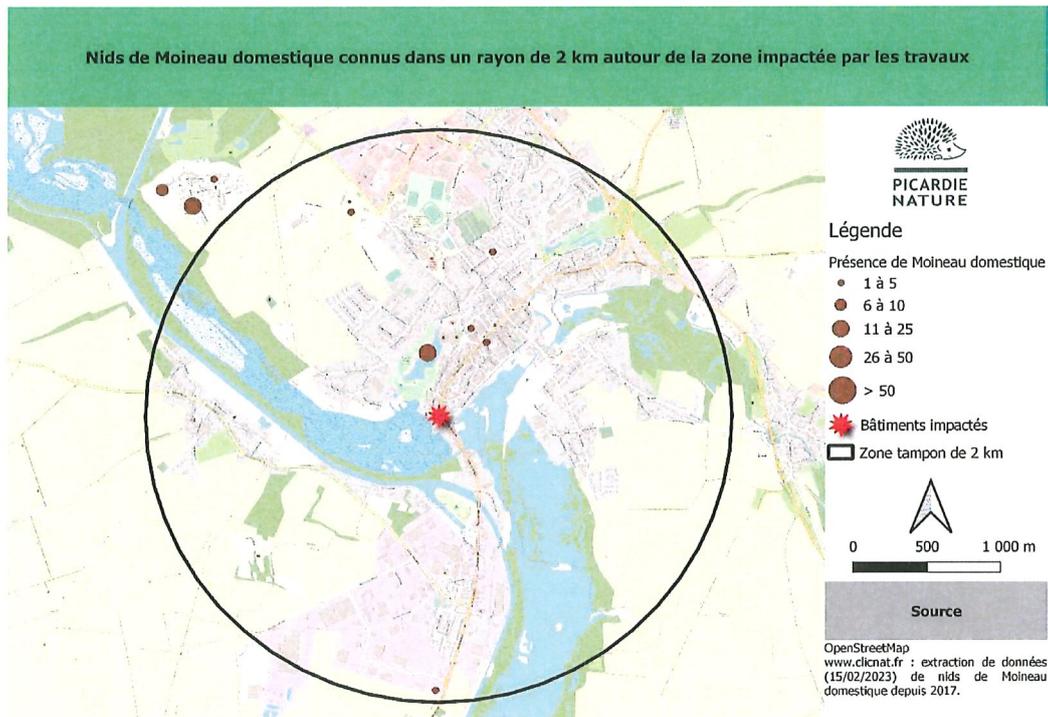
Il n'y a pas eu d'inventaire spécifique en dehors du Moulin Damay.

Commune	Site	Distance (en m)	Nombre de nids	Date
Péronne	Moulin Damay	0	1	20/07/2022
Péronne	Maison	448 m	17	25/01/2020
Péronne		607 m	2	22/04/2022
Péronne		649 m	4	09/12/2022
Péronne	SIGA	1 202 m	2	31/05/2020
Péronne		1 546 m	1	09/02/2022
Péronne		1 915 m	1	21/05/2021

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.

Case blanche = espaces non impactés car bâtiments non soumis à travaux.

#### Données extraites de données clicnat



### **3.4 Descriptif de la colonie de Moineau domestique impactée**

Le diagnostic a permis de mettre en évidence la présence d'au moins 1 nid de Moineau domestique positionné sur une **poutre en bois à l'intérieur du bâtiment.**



## 4. TROGLODYTE MIGNON ET SA PRISE EN COMPTE

### 4.1 Information sur le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

Le Troglodyte mignon est une espèce principalement forestière capable de s'adapter à d'autres milieux. Il apprécie notamment les zones milieux humides comportant une strate végétale dense et basse (arbustive et herbacée) où il évolue avec habileté et trouve son alimentation. Il s'agit d'une espèce insectivore dont le mâle construit plusieurs nids de mousse et de feuilles dans les endroits stratégiques de son territoire. Ses nids sont installés dans l'anfractuosité d'un mur, contre un tronc ou des racines. Il peut également occuper le nid de l'Hirondelle rustique. La femelle choisie ensuite le nid et s'occupe seule de l'incubation. Il s'agit d'une espèce territoriale et sédentaire.

### 4.2 Environnement du site de nidification

Le Troglodyte mignon trouve à proximité immédiate du Moulin Damay des zones de friches et de broussailles ainsi que la zone humide qui lui sont indispensables. C'est pourquoi plusieurs nids ont été installés par un mâle au sein du Moulin Damay.



Nid de Troglodyte mignon au Moulin Damay (non utilisé)

### 4.3 Les populations de Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

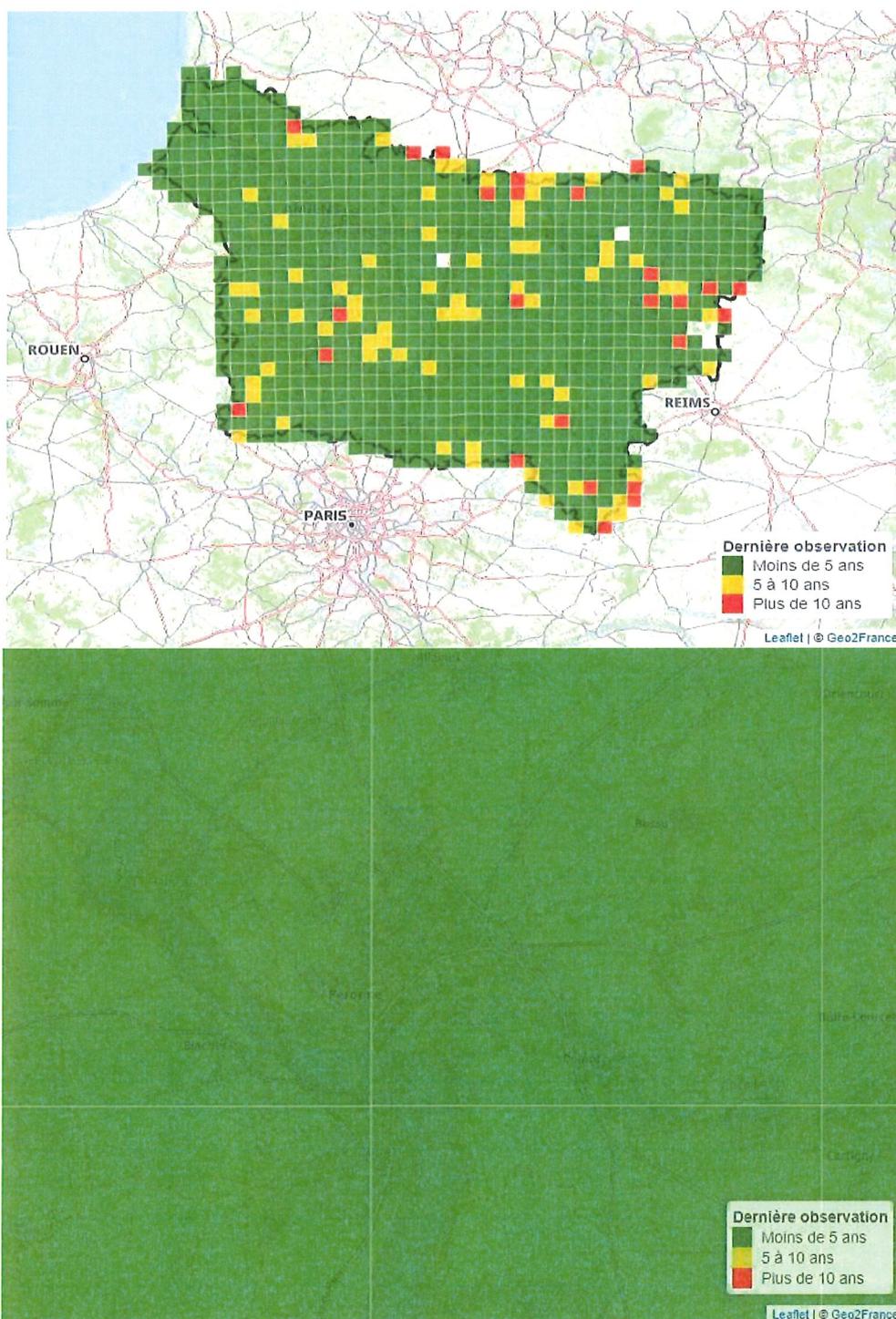
Pour les raisons suivantes, il n'y a pas eu de dénombrement précis lancé sur les sites périphériques de nidification du Troglodyte mignon :

- L'opportunité de cette espèce concernant son site de nidification rend difficile

Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées -  
Ville de Péronne - Picardie Nature, Mars 2022

sa localisation

- Le mode de vie sédentaire de l'oiseau indique que s'il est présent sur site, c'est qu'il y trouve des zones de reproduction ;
- L'espèce est présente aux niveaux régional et local (cf cartes de [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), elle est qualifiée de Très commune.



Cartes des observations réalisées sur la région et sur la commune de Péronne pour le  
Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon,  
Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées -  
Ville de Péronne - Picardie Nature, Mars 2022 Page 16 sur 42

Troglodyte mignon, source clicnat.

#### 4.4 Descriptif du site de nidification impacté

L'intérêt du site de nidification impacté réside dans la présence d'une part d'anfractuosités et de zones protégées dans le Moulin Damay où le Troglodyte mignon installe son nid. D'autre part, la présence de zone où la végétation est basse permettant aux individus de s'y camoufler et de trouver leur alimentation.

3 nids de Troglodyte mignon sont présents à **l'intérieur du bâtiment** et correspondent probablement à un couple dans les anfractuosités du moulin, aucun individu n'a été observé sur site.



## 5. COLONIE D'HIRONDELLE DE FENETRE ET SA PRISE EN COMPTE

### 3.1 Information sur l'espèce *Delichon urbicum*

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce migratrice. En effet, elle migre jusqu'en Afrique subsaharienne au mois de septembre/octobre avant de regagner les sites de nidification au printemps. Elle atteint la France au mois d'avril où elle niche sur les bâtiments. L'hirondelle de fenêtre installe son nid dans encoignure de fenêtre, au niveau de balcons etc. Son nid est souvent installé à l'extérieur des bâtiments d'où elle peut s'envoler sans difficulté. Elle construit son nid avec de la boue et est donc liée aux zones humides.

Il s'agit d'une espèce coloniale qui se regroupe pendant la période de nidification. Ses dortoirs sont également situés dans les arbres. Il s'agit d'une espèce insectivore qui s'alimente de petits insectes en vol.

La population française a diminué de 23% entre 2001 et 2019.

### 3.2 Environnement de la colonie

L'Hirondelle de fenêtre trouve à proximité immédiate du Moulin Damay de vastes zones humides lui permettant de trouver de la boue afin de construire son nid. Ainsi ce facteur n'est pas une problématique pour le maintien de cette population d'Hirondelle de fenêtre. Elle retrouve également des reposoirs et dortoirs grâce à la présence de fils électriques et d'arbres aux alentours du moulin.

### 3.3 La population d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon de 15 km

La période de nidification étant achevée lors de la réunion de concertation avec les différentes structures en lien avec le projet, il n'y a pas eu d'inventaire réalisé autour du bâtiment impacté. Au cours de la saison de nidification 2023, un inventaire des bâtiments alentours sera effectué.

Commune	Site	Distance (en m)	Nombre de nids	Date
Péronne	Moulin Damay	0	20	20/07/2022
Athies		8577	7	11/07/2021
Athies		8785	3	03/06/2021

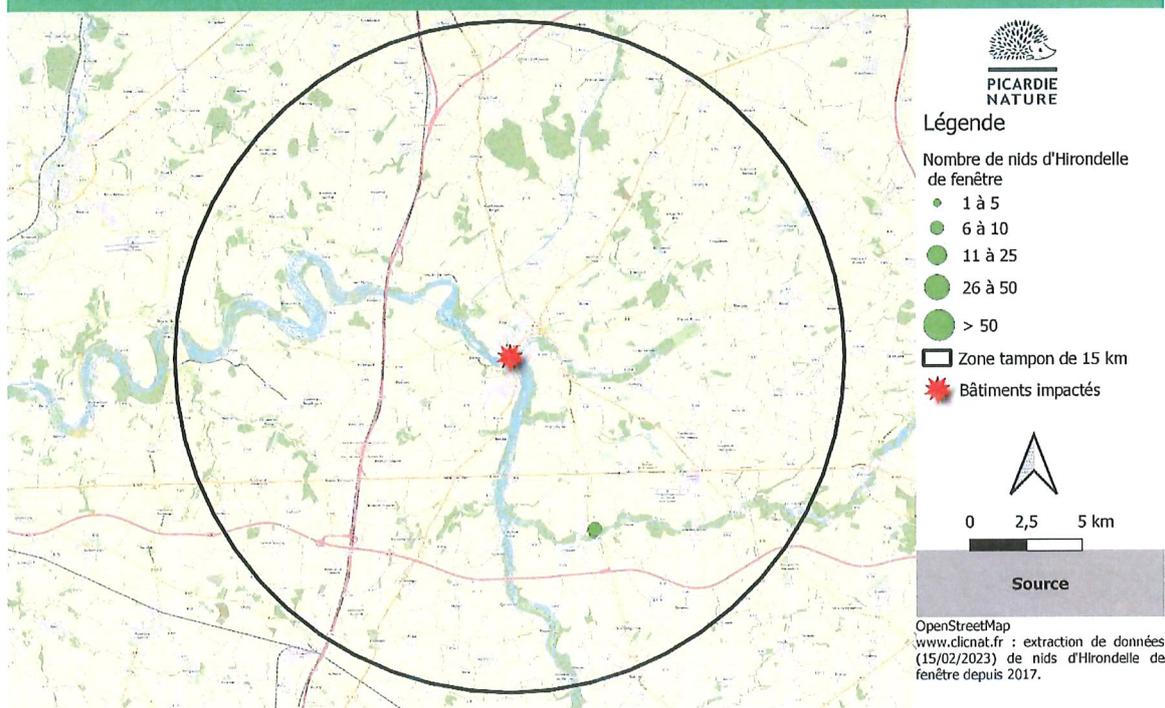
*Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.*

*Case blanche = espaces non impactés car bâtiments non soumis à travaux.*

**Données extraites de la base de données clicnat**

Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées -  
Ville de Péronne - Picardie Nature, Mars 2022

### Colonies d'Hirondelle de fenêtre connues dans un rayon de 15 km autour de la zone impactée par les travaux



### 3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée

L'ensemble des nids d'Hirondelle de fenêtre est situé dans les bâtiments à détruire. Les oiseaux sont installés dans des salles spacieuses auxquelles elles accèdent par les ouvertures sans fenêtres. Les nids sont construits contre des poutres en béton.

Les étages utilisés sont les 1<sup>er</sup> et 2<sup>em</sup> étages du bâtiment A2 : 13 nids sont situés au 2<sup>em</sup> étage et 7 nids au 1<sup>er</sup> étage.



Nid d'Hirondelle de fenêtre ©Morgan BOULAY

## **3. COLONIE D'HIRONDELLE RUSTIQUE ET SA PRISE EN COMPTE**

### **3.1 Information sur l'espèce *Hirundo rustica***

L'Hirondelle rustique est une espèce migratrice. En effet, elle migre jusqu'en Afrique au mois de septembre/octobre avant de regagner les sites de nidification au printemps. Elle atteint la France au mois de mars/avril où elle niche dans les bâtiments. L'hirondelle rustique installe son nid à l'intérieur des bâtiments, les espaces qu'elle utilise requièrent donc un accès permanent. Son nid est installé contre une poutre et donc comporte une surface de protection au-dessus de lui, ainsi son nid est situé à proximité du plafond. Elle construit son nid avec de la boue et est donc liée aux zones humides.

Il s'agit d'une espèce rarement coloniale en période de reproduction mais qui se regroupe après la période de nidification. Ses dortoirs après la période de nidification sont situés au niveau de zones humides, généralement des roselières. Elle utilise également les fils électriques et téléphoniques pour se rassembler. Il s'agit d'une espèce insectivore qui s'alimente de plus gros insectes que l'Hirondelle de fenêtre. Elle trouve son alimentation en vol à plus basse altitude que l'Hirondelle de fenêtre, généralement au-dessus des zones humides auxquelles elle est très liée et au-dessus d'espaces agricoles. Sa présence est notamment liée au contexte d'élevage où se trouvent à proximité immédiate des sites de nidification des prairies à foin et des pâturages. L'Hirondelle rustique ne s'éloigne généralement pas à plus d'1km de son nid pour trouver sa nourriture.

La population française a diminué de 25% entre 2001 et 2019.

### **3.2 Environnement de la colonie**

L'Hirondelle rustique trouve à proximité immédiate du Moulin Damay de vastes zones humides lui permettant de trouver de la boue afin de construire son nid. Ainsi ce facteur n'est pas une problématique pour le maintien de cette population. Elle retrouve également des reposoirs et dortoirs grâce à la présence de fils électriques aux alentours du moulin. Cependant pour cette espèce, malgré la présence d'une vaste zone humide à proximité du moulin, il est possible que l'urbanisation et le changement d'usage des terres agricoles entraînent la raréfaction des proies disponibles.

### **3.3 La population d'Hirondelle rustique dans un rayon de 15 km**

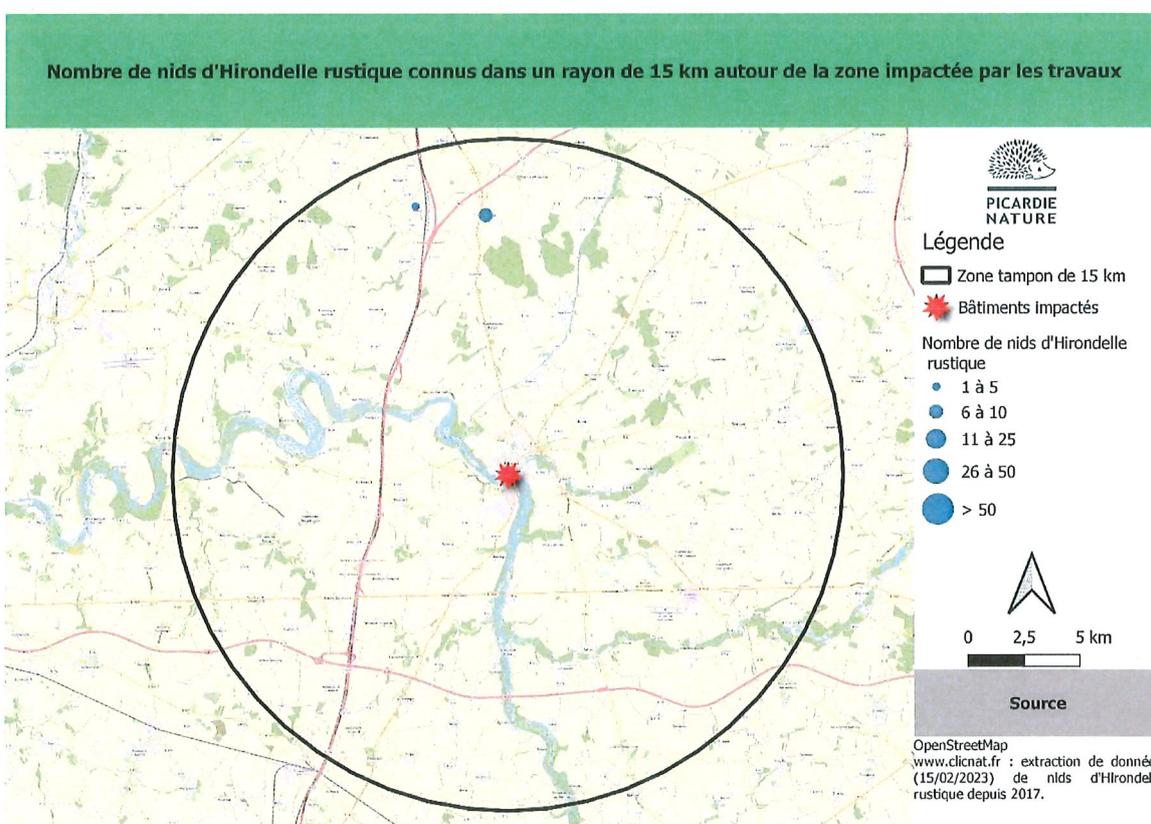
La période de nidification étant achevée lors de la réunion de concertation avec les différentes structures en lien avec le projet, il n'y a pas eu d'inventaire réalisé autour du bâtiment impacté. Au cours de la saison de nidification 2023, un inventaire des bâtiments alentours sera effectué.

Commune	Site	Distance (en m)	Nombre de nids	Date
Péronne	Moulin Damay	0	3	20/07/2022
Sailly-Saillisel		11633	10	19/06/2021
Morval		12690	2	08/06/2021

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.

Case blanche = espaces non impactés car bâtiments non soumis à travaux.

Données extraites de la base de données clicnat



### 3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle rustique impactée

L'ensemble des nids d'Hirondelle rustique sont situés dans les bâtiments à détruire. Les oiseaux sont installés dans des salles spacieuses auxquelles elles accèdent par les ouvertures sans fenêtres. Les nids sont construits contre des poutres en béton.

L'étage utilisé est au 2<sup>em</sup> étage du bâtiment A2.

## 5. PIPISTRELLE COMMUNE ET LEUR PRISE EN COMPTE

### 5.1 Information sur la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

La Pipistrelle commune est une espèce de chauve-souris anthropophile qui gîte dans les bâtiments. Il s'agit d'une espèce commune et opportuniste qui est présente dans de nombreux habitats à proximité des installations humaines. Cette espèce sédentaire peut parcourir jusqu'à 1,5 km autour de son gîte en moyenne et jusqu'à 5 km et utilise généralement un réseau de gîtes pour accomplir son cycle de vie. En effet, elle est sensible à la température de ses gîtes et va donc se déplacer en fonction de celle-ci. Généralement, cette espèce utilise différents types de gîtes :

- **les gîtes de mise-bas** utilisés lors de la **période estivale** pour l'élevage des jeunes par les femelles, il s'agit de gîtes suffisamment chauds pour permettre la survie des jeunes.
- **les gîtes de mâles** utilisés par un ou quelques mâles en période estivale, généralement à proximité des maternités.
- **les gîtes de transit** qui permettent aux individus de se déplacer au **printemps et à l'automne** entre les gîtes estivaux et d'hibernation.
- **les gîtes d'hibernation** pour passer la **période hivernale** lorsque la ressource en insectes est insuffisante.
- **les gîtes de swarming** utilisés par les individus généralement à **l'automne** pour des interactions sociales comme l'accouplement etc.

L'écologie de la Pipistrelle commune n'est pas encore connue avec certitude, cependant certains gîtes peuvent avoir plusieurs utilités, par exemple, servir à des mâles en été, tout en étant des sites de swarming ou d'hibernation.

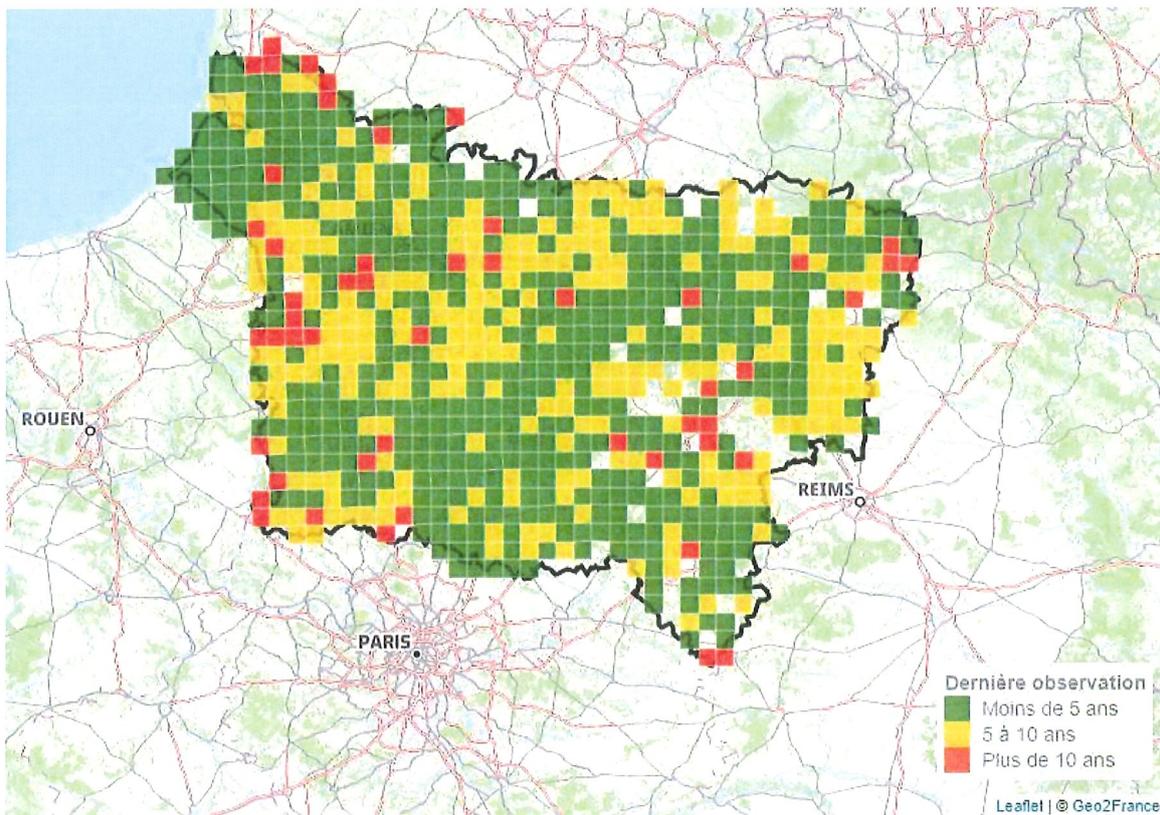
### 5.2 Environnement du gîte

Au sein du Moulin Damay, la Pipistrelle commune trouve différents gîtes autour desquels elle peut chasser ; alignements d'arbres, jardins et surtout zones humides.

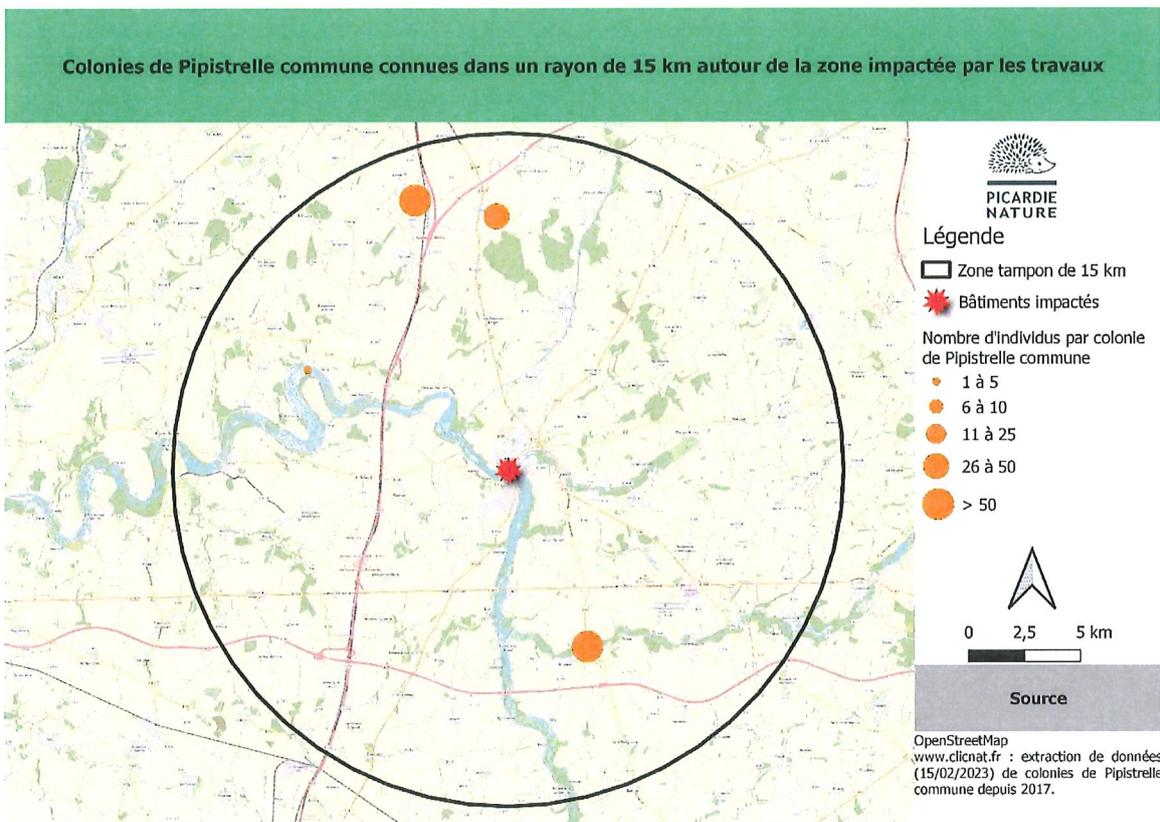
**L'environnement immédiat de cette population reste identique, une attention particulière sera apportée à l'aménagement des espaces détruits : continuité de la trame verte et de la trame noire.**

### 5.3 La population Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

La période d'élevage des jeunes chauves-souris étant avancée lors du diagnostic, d'autres gîtes n'ont pas été recherchés autour du bâtiment impacté. Cet inventaire sera mené au cours de la période estivale 2023.



Cartes des observations réalisées sur la région pour la Pipistrelle commune, source clicnat.



## 5.4 Descriptif des gîtes de Pipistrelle commune impactés

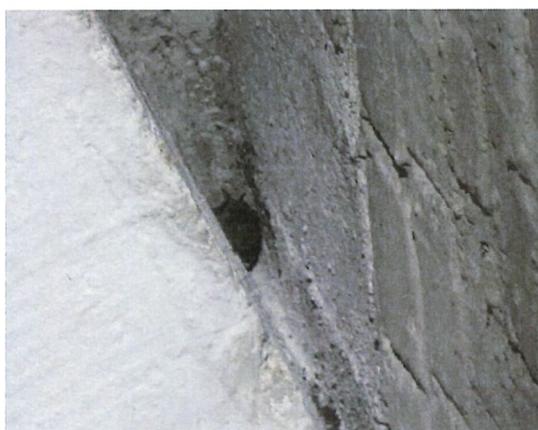
Les inventaires menés en période estivale et hivernales ont permis de déterminer la présence :

- **d'une maternité** de Pipistrelle commune dans le bâtiment **A3 au 3<sup>em</sup> étage**. La maternité s'est ensuite déplacée en fin de saison vers le bâtiment **C au 3<sup>em</sup> étage** également.



*Maternité de Pipistrelle commune ©Morgan BOULAY*

- **D'individus isolés** dans l'ensemble des bâtiments, il s'agit probablement de mâles.



*Pipistrelle commune isolée ©Morgan BOULAY*

- d'un **site d'hibernation** d'une quinzaine de Pipistrelle commune en hibernation dans les bâtiments, principalement sur les deux espaces utilisés en été par la maternité (bâtiments A3 et C)

- **d'un probable site de swarming** dont le statut sera vérifié à l'automne 2023.

Il est probable que ces différents espaces présentent des propriétés thermiques différentes, il est donc nécessaire de conserver des espaces proposant différentes conditions thermiques.



## 5. MURIN A OREILLES ECHANCREES ET LEUR PRISE EN COMPTE

### 5.1 Information sur le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce initialement forestière que l'on retrouve également en milieu rural. Il chasse dans le feuillage et au-dessus de l'eau. Il hiberne en cavité. Les femelles se regroupent en maternités dans des combles de bâtiments ou dans des souterrains pour l'élevage des jeunes. Tandis qu'à cette période les mâles sont solitaires.

### 5.2 Environnement du gîte

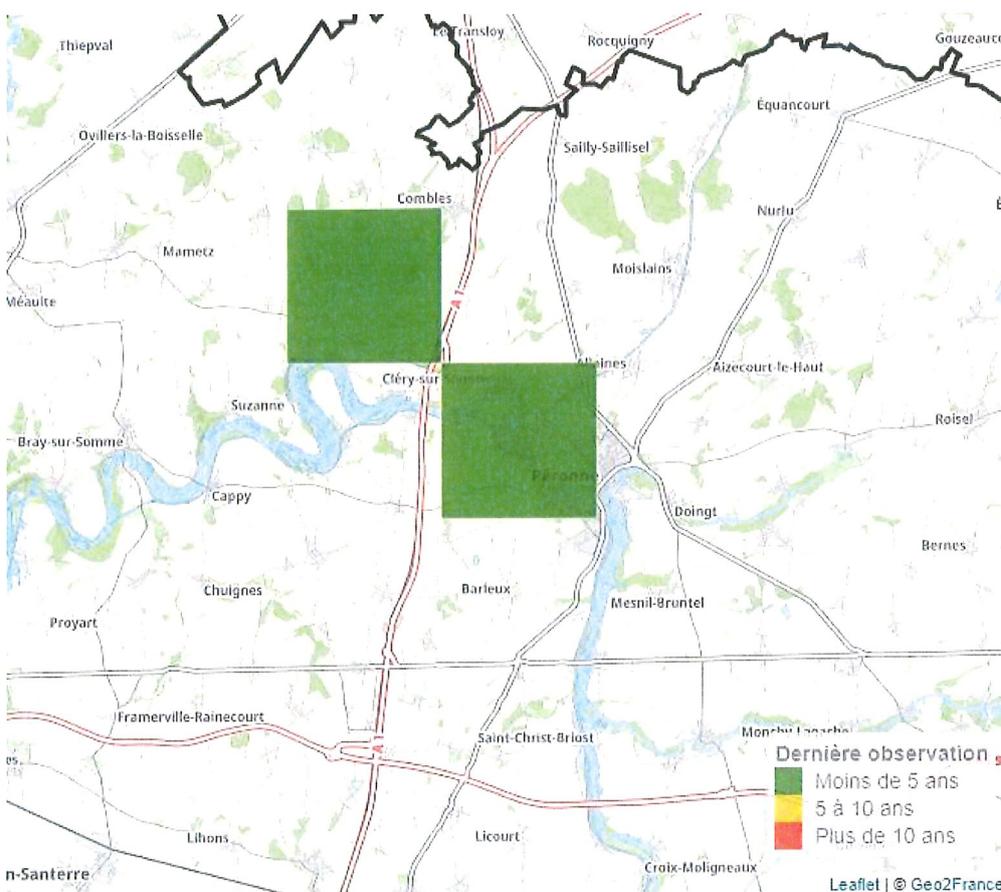
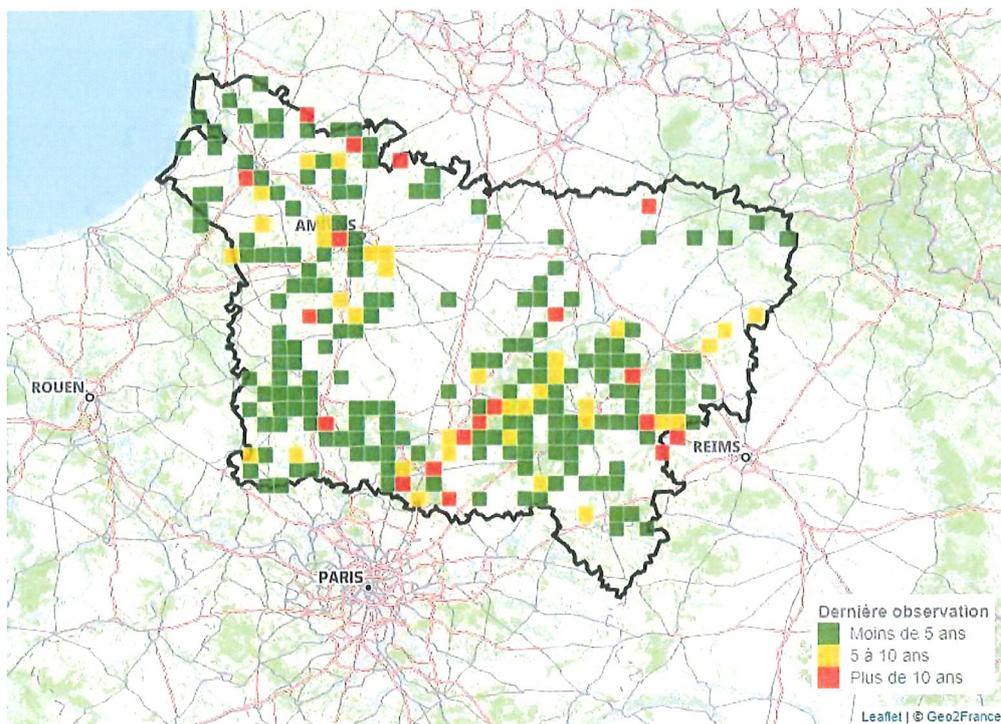
Au sein du Moulin Damay, le Murin à oreilles échancrées trouve différents gîtes autour desquels il peut chasser ; alignements d'arbres, jardins, parcs et espaces boisés le long de la Somme ainsi que des zones humides.

**L'environnement immédiat de cette population reste identique, une attention particulière sera apportée à l'aménagement des espaces détruits : continuité de la verte et de la trame noire.**

### 5.3 La population Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

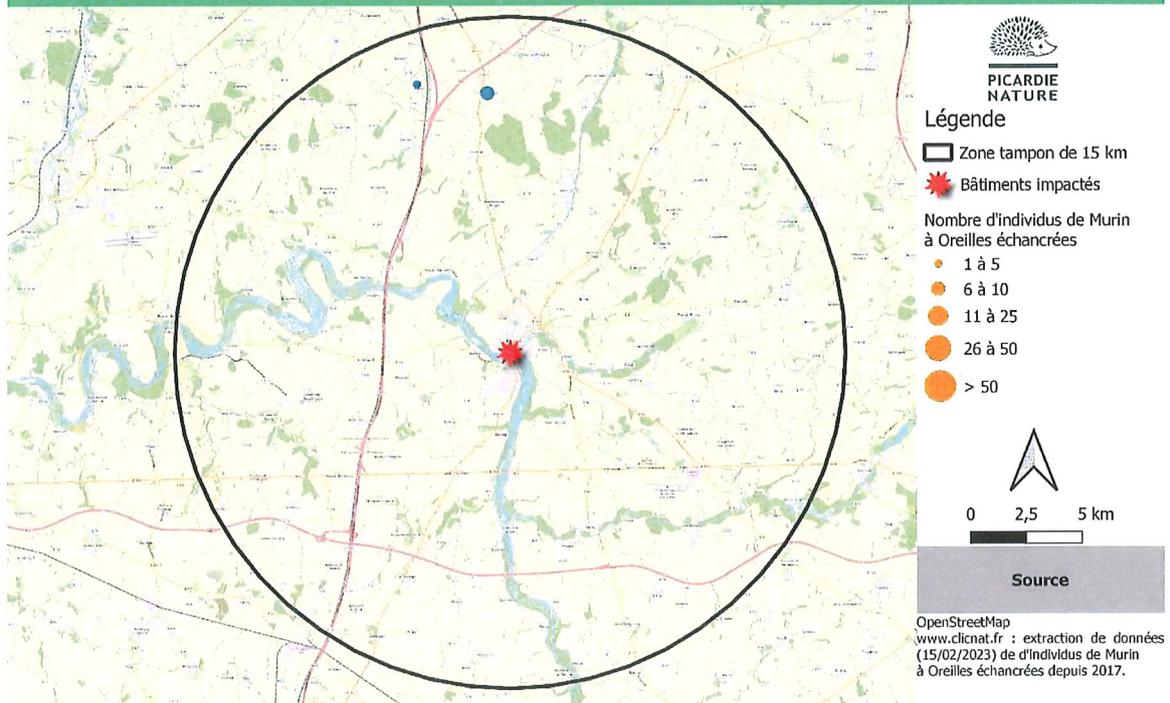
Pour les raisons suivantes, il n'y a pas eu de dénombrement précis lancé sur les sites périphériques :

- l'opportunité de cette espèce concernant leur gîte rend difficile leur localisation
- l'espèce est présente aux niveaux régional et local (cf cartes de [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), elle est qualifiée de Assez commune.



Cartes des observations réalisées sur la région et autour de Péronne pour le Murin à Oreilles échançrées, source clicnat.

## Nombre d'individus de Murin à Oreilles échancrées connus dans un rayon de 15 km autour de la zone impactée par les travaux



### 5.4 Descriptif des gîtes de Murin à oreilles échancrées impactés

Un individu de Murin à oreilles échancrées est présent dans la partie basse du bâtiment A3 en période estivale. Il s'agit probablement d'un mâle isolé. Les mâles de cette espèce en période estivale s'installent dans des espaces parfois lumineux et se montre plutôt opportuniste.



Murin à Oreilles échancrées ©Morgan BOULAY

## 6. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉSENCE SPÉCIFIQUE CHAQUE BÂTIMENT

Tableau synthétique des enjeux par bâtiment pour les différentes espèces.

Bâtiment /Etage	-1	Rdc	1	2	3	4	5
A1		ras	plusieurs Pipistrelle sp. (mâles isolés)				
A2		1 nid d'Hirondelle rustique Gîte de chauves-souris Site de swarming (chauves-souris)	7 nids d'Hirondelle de fenêtre (3 occupés, 4 entiers non occupés)	3 nids d'Hirondelle rustique (non occupés) 13 nids d'Hirondelle de fenêtre 1 Pipistrelle			
A3	1 murin à Oreilles échançrée	1 nid de Troglodyte mignon	1 nid de Moineau domestique	ras	1 Maternité de Pipistrelle commune		
B		?	?	?	?	?	?
C		1 nid de Troglodyte mignon	1 nid de Troglodyte mignon	Gîte de transit de chauves-souris	Maternité de Pipistrelle commune	Gîte de transit de chauves-souris	ras

## Carte générale de présence des espèces

A3 :

- Murin à oreilles échancrées : 1 individu isolé
- Pipistrelle commune : maternité + hibernation
- Moineau domestique : 1 nid
- Troglodyte mignon : 1 nid



A1 :

- Pipistrelle commune : plusieurs individus isolés aux différents étages

A2 :

- Chauves-souris : Zone de transit (individus présents à différentes périodes de l'année)
- Hironnelle rustique : 4 nids
- Hironnelle de fenêtre : 20 nids

### Légende

#### Hironnelle de fenêtre

● Nid naturel entier

#### Hironnelle rustique

● Nid naturel entier

#### Moineau domestique

● Nid naturel

#### Chauves souris

○ Présence estivale d'une maternité

○ Présence en hibernation

○ Présence estivale d'individus isolés

#### Troglodyte mignon

● Nid de Troglodyte mignon

C :

- Murin à oreilles échancrées : 1 individu isolé
- Pipistrelle commune : maternité + hibernation + individus en transit
- Troglodyte mignon : 2 nids

Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon, Hironnelle rustique, Hironnelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées -

## 7. MESURE DE RÉDUCTION

### 7.1 Adaptation du calendrier et des procédés

- Afin de conserver un espace pour les espèces protégées, **le bâtiment C sera conservé. Ce bâtiment sera aménagé afin d'accueillir les espèces initialement présentes dans les bâtiments à détruire.**
- **Le bâtiment C sera aménagé dès le printemps 2023 pour commencer à favoriser l'installation des espèces dans ce bâtiment** et l'occupation des dispositifs sera évaluée pendant la période de reproduction 2023.
- La destruction des bâtiments interviendra **en dehors de la période de nidification des oiseaux et en dehors de la période d'élevage des jeunes pour les chauves-souris, c'est-à-dire en dehors de la période entre les mois d'avril et d'août.**
- **Des procédés d'exclusion** seront également mis en œuvre afin de dissuader les chauves-souris d'accéder aux bâtiments A et B à partir du mois de septembre 2023, **leur efficacité sera contrôlée par un écologue.**



## 8. MESURE DE COMPENSATION

### 8.1 Aménagement d'espaces pour les chauves-souris

Afin de maintenir des espaces utilisables pour les différentes espèces, différents aménagements seront réalisés selon les principes suivants :

- Pour la Pipistrelle commune :
  1. Création de minimum 2 gîtes « sandwich » : ils ménageront des espaces de 10 à 20 mm permettant aux chauves-souris de se glisser dans des espaces confinés comme dans leurs gîtes initiaux



Exemple de gîte sandwich à créer ©Morgan BOULAY

2. Création de minimum 10 espaces entre des poutres en bois pour imiter les gîtes initiaux. Ceux-ci seront répartis de manière à multiplier les conditions thermiques disponibles. De plus, différents espacements seront mis en place : 10, 15 et 20 mm.



Exemple d'espace entre des poutres à recréer ©Morgan BOULAY

3. Dans la mesure du possible, les poutres contre lesquels les chauves-souris sont actuellement installées dans les bâtiments en destruction seront découpées et réutiliser afin de conserver l'odeur des chauves-souris dans le bâtiment à aménager.
  4. Des plaques de différentes configurations (taule ondulée, bois) seront installées contre les murs et délimiteront un espace de 10 à 20 mm entre le mur et la plaque.
- Pour le Murin à oreilles échancrées :
    1. Un minimum de 10 gîtes seront installés aux différents étages favorables aux chauves-souris.

Exemple de gîtes et micro-gîtes à installer :



Exemple de gîte à chauves-souris 1GS (Schwegler)



Murin à moustache en hibernation sous un micro-gîte en tôle ondulée transparente.

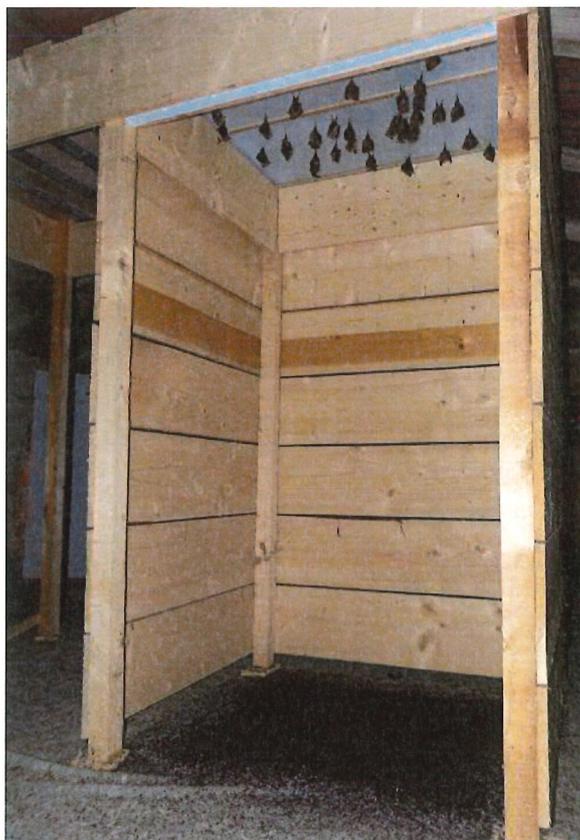
© Vincent COHEZ / CMNF

2. Un espace sombre sera délimité dans le bâtiment.



Exemple de bâtiment dont une partie des ouvertures ont été obturées pour les chauves-souris ©Laurent ARTHUR

3. Un espace protégé des courants d'air sera également délimité à l'aide d'un cloisonnement.
4. Une boîte chaude sera installée afin de délimiter un espace chaud.



© CPEPESC Lorraine

5. Des capteurs thermiques et hygrométriques pourront également être utilisés au cours de l'année 2023 afin de comparer les conditions des espaces utilisés et des espaces à aménager.



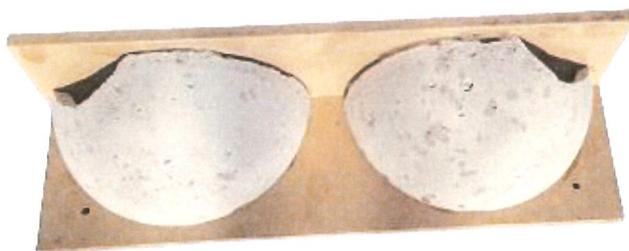
Exemples d'enregistreurs pouvant être utilisés : Enregistreur de température et d'humidité - FI 84ED ou Tinytag Plus 2 - TGP-4500

Liens produits :

[https://www.manutan.fr/fr/maf/enregistreur-de-temperature-et-d-humidite-fi-84ed-a008723?shopping=true&qclid=Cj0KCQjwtsCgBhDEARIsAE7RYh2JHrAPecGnl60aEruVhKY8GSKu0NdcP2ZwhZoKeNk-AyO6Q-r85M8aAnQfEALw\\_wcB](https://www.manutan.fr/fr/maf/enregistreur-de-temperature-et-d-humidite-fi-84ed-a008723?shopping=true&qclid=Cj0KCQjwtsCgBhDEARIsAE7RYh2JHrAPecGnl60aEruVhKY8GSKu0NdcP2ZwhZoKeNk-AyO6Q-r85M8aAnQfEALw_wcB)  
<https://www.gemindataloggers.com/fr/data-loggers/tinytag-plus-2/tgp-4500>

## 8.1 Aménagement d'espaces pour les oiseaux

- Concernant l'Hirondelle de fenêtre :
  1. 10 nids artificiels seront installés

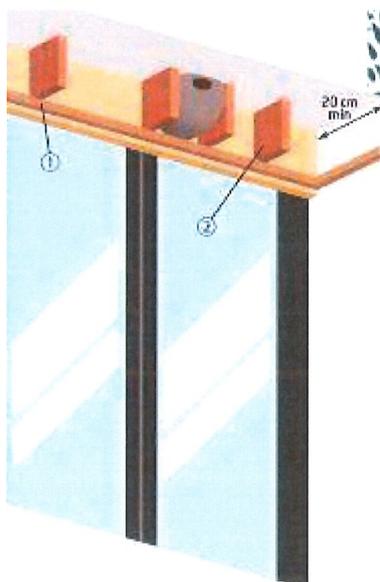


Exemple de nids artificiels pouvant être installés

Liens produits :

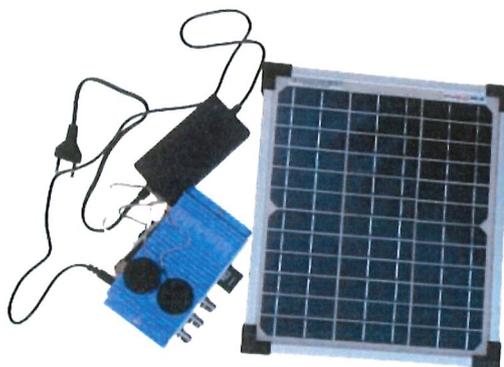
<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/nid-double-en-beton-de-bois-planchette-bois-pour-hirondelles-de-fenetre/>  
[https://www.vivara.fr/nid-artificiel-pour-hirondelles-de-fenetre-double?qclid=Cj0KCQjwtsCgBhDEARIsAE7RYh1HAVrZrRrLOQLmS\\_r485pjF6RR15T7CV8gGnOdIXuGY8tpqKnBHMajTfEALw\\_wcB](https://www.vivara.fr/nid-artificiel-pour-hirondelles-de-fenetre-double?qclid=Cj0KCQjwtsCgBhDEARIsAE7RYh1HAVrZrRrLOQLmS_r485pjF6RR15T7CV8gGnOdIXuGY8tpqKnBHMajTfEALw_wcB)

2. 20 supports de reconstructions seront installés et composé d'un tasseau de bois et de cloisons verticales selon la fiche fournie par Picardie Nature



Extrait de la fiche technique © Picardie Nature

3. Une repasse pourra être installée.



Exemple de repasse ornithologique dont les réglages et bandes sons seront à définir avec Picardie Nature

Liens produits :

<https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=25>

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/systeme-de-repasse-ornithologique-pour-toutes-especes/>

- Concernant l'Hirondelle rustique :

1. 6 nids artificiels seront installés.

Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées -  
Ville de Péronne - Picardie Nature, Mars 2023



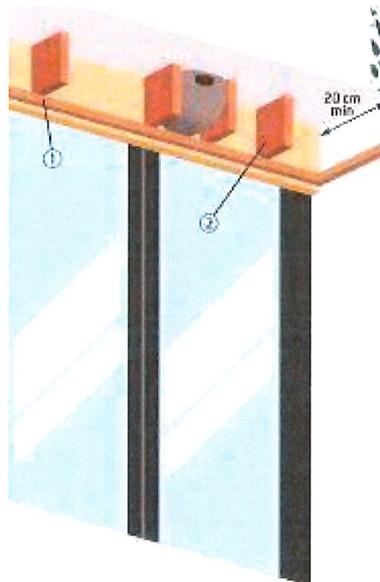
Exemple de nids artificiels pouvant être installés

Liens produits :

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/nid-simple-en-beton-de-bois-avec-planchette-bois-pour-hirondelles-rustiques/>

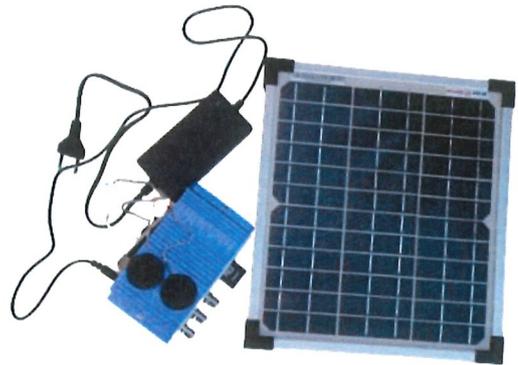
<https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=2>

2. 12 supports de reconstructions seront installés selon la fiche fournie par Picardie Nature



Extrait de la fiche technique : principe utilisé pour l'Hirondelle de fenêtre qui sera transposé à l'Hirondelle rustique © Picardie Nature

3. Une repasse sera installée (un seul appareil est nécessaire sur le site)



Exemple de repasse ornithologique dont les réglages et bandes sons seront à définir avec Picardie Nature

Liens produits :

<https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=25>

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/systeme-de-repasse-ornithologique-pour-toutes-especes/>

**Si cela est possible un espace pour l'Hirondelle rustique sera aménagé dans la tour d'observation.**

- Concernant le Moineau domestique :
  1. 4 nids artificiels seront installés afin d'éviter la concurrence avec les espèces d'hirondelles sur site



Exemple de nichoir pour Moineau domestique

Liens produit :

<https://www.vivara.fr/nichoir-pour-moineaux>

- Concernant le Troglodyte mignon :

**Celui-ci étant opportuniste il pourra s'installer dans le bâtiment disponible où il pourra reconstruire son nid sans difficultés.**

## **8.2 Mise en place de haies/îlots de végétation/ripisylve et intégration du Moineau domestique et du Troglodyte mignon dans la conception/gestion des espaces verts et de la trame sombre**

Les bâtiments détruits laisseront place à des espaces naturels qui **seront végétalisés** et favorables au Moineau domestique et au Troglodyte mignon :

- Ainsi dans la mesure du possible et selon le projet prévu, des végétaux denses et persistants qui servent de refuge en hiver, des végétaux attractifs pour les insectes pour la ressource en insectes lors de l'alimentation des jeunes, des végétaux à baies en hiver pour l'alimentation des adultes, ainsi que des espaces ouverts de pelouse seront prévus.  
Afin de favoriser les **essences locales** (à travers le label Végétal local) et favorables à la biodiversité, Picardie Nature fournira une liste d'espèces qui

permettront de répondre aux besoins du Moineau domestique et au Troglodyte mignon et plus largement à d'autres espèces urbaines.

- Concernant **la ripisylve**, Picardie Nature fournira des préconisations sur la structure permettant au Troglodyte mignon de s'y réfugier, notamment au travers la conservation des **strates herbacées et arbustives**.
- Compte tenu de l'intérêt de l'Hirondelle rustique pour les zones pâturées, il pourrait être intéressant d'étudier la mise en place de **zones d'éco pâturage** sur le territoire.
- Le site accueillant plusieurs espèces de chauves-souris sensibles à la lumière, l'implantation d'éclairage s'il y a lieu, tiendra compte de la présence de ces espèces. Ainsi, le bâtiment ne sera pas éclairé tout comme les corridors écologiques adjacents.



### 8.3 Sensibilisation et information des usagers

Picardie Nature possède plusieurs outils de communication efficaces auprès des publics :

- Exposition Faune protégée & Bâti
- Feuillet d'information sur le Moineau domestique : inspiré du feuillet « Des Questions sur les hirondelles » déjà largement diffusé
- Série de cartes postales sur 10 espèces du bâti, oiseaux et chauves-souris : en préparation 2022
- Article spécifique pour les habitants : web et bulletin d'information
- Panneau signalant la présence des espèces
- Panneau sur les pollinisateurs pour les espaces de gestion différenciée, de haies bocagères ou de plantations d'essences locales etc.



**faune & bâti**  
Exposition Itinérante de 15 panneaux à destination des petits et des grands, pour découvrir la Faune sauvage exploitant le Bâti

Cette exposition permet de découvrir :

- les espèces locales de chauves-souris et d'hirondelles
- les jeunes hirondelles au nid
- les lieux qu'utilisent ces espèces dans le bâti
- la subtile cohabitation de l'Homme avec ces espèces

**Support :**

- 15 panneaux de 1 m par 80 cm
- Fixation sur grille, crochets fournis
- Prêt de nids et gîtes artificiels

**Conditions :**

- Mise à disposition gratuite
- Transport à la charge de l'emprunteur
- Convention de mise à disposition

Possibilité de compléter par une conférence ou un atelier

Contacts : Picardie Nature  
info@picardie-nature.org  
03 62 22 22 50 / www.picardie-nature.org



**50 ans**  
Picardie Nature

**Des questions sur les hirondelles**

Vous avez des hirondelles chez vous mais elles présentent encore quelques mystères ?  
Picardie Nature est là pour vous éclairer !

Ici, nous vivons avec les hirondelles !  
Vous aussi, gardez leurs nids !

LES HIRONDELLES ET LEURS NIDS  
SONT PROTÉGÉS PAR LA LOI

EN VIVANT AVEC ELLES, CONTACTEZ NOUS !  
www.picardie-nature.org

Logos: Région Hauts-de-France, Picardie Nature, etc.



**Favorisons les pollinisateurs sauvages dans nos jardins**

**Nids des pollinisateurs pour les plantes**

**Nids des pollinisateurs pour les fleurs**

**Nids des pollinisateurs pour les légumes**

**Nids des pollinisateurs pour les fruits**

**Nids des pollinisateurs pour les arbustes**

**Nids des pollinisateurs pour les arbres**

**Nids des pollinisateurs pour les haies**

**Nids des pollinisateurs pour les jardins**

**Nids des pollinisateurs pour les champs**

**Nids des pollinisateurs pour les prairies**

**Nids des pollinisateurs pour les zones humides**

**Nids des pollinisateurs pour les zones boisées**

**Nids des pollinisateurs pour les zones agricoles**

**Nids des pollinisateurs pour les zones urbaines**

**Nids des pollinisateurs pour les zones rurales**

**Nids des pollinisateurs pour les zones littorales**

**Nids des pollinisateurs pour les zones montagneuses**

**Nids des pollinisateurs pour les zones littorales**

**Nids des pollinisateurs pour les zones montagneuses**

**Nids des pollinisateurs pour les zones littorales**

**Nids des pollinisateurs pour les zones montagneuses**

Dérogation de destruction de nids et gîtes : Moineau domestique, Troglodyte mignon, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées - Ville de Péronne - Picardie Nature, Mars 2023

## 9. SUIVIS DU PROJET

### 9.1 Généralités des suivis

La période prévue pour le chantier est l'automne 2023 avec destruction des bâtiments.

Les premiers aménagements seront mis en place en 2023.

Picardie Nature recommande :

- L'installation des mesures compensatoires : en avril-mai pour les hirondelles afin de commencer à leur proposer des possibilités de nidification et ensuite pour les autres espèces.
- 3 suivis de mesures compensatoires en 2023 (avril, juin et aout).
- Des inventaires des populations d'hirondelles sur les bâtiments communaux (juin).
- Une sortie de gîte sur un bâtiment favorable afin de rechercher une maternité de chauves-souris.
- La pose de détecteur(s) acoustiques en aout afin de déterminer si les bâtiments sont effectivement des sites de swarming.
- La mise en place d'un dispositif dissuasif pour les chauves-souris avant la démolition (automne) ainsi que l'évacuation des poutres utilisées par les chauves-souris avant la démolition. Si des interstices utilisables sont détectés, ils seront obturés Un écologue sera présent pour accompagner ces étapes.
- 2 suivis annuels post-chantier

